



Règlement COURSE NATURE des Rainettes 6 septembre 2026

1. Présentation :

Les épreuves de course nature des Rainettes sont des compétitions sportives ouvertes aux coureurs initiés.

Elles se déroulent en pleine nature et en semi-autonomie sur un parcours balisé.

Deux parcours sont proposés : -

- Un circuit de 10 km* (léger dénivelé)
- Un circuit de 19 km* (avec dénivelé)

**Le kilométrage, non officiel, peut être approximatif en raison des différents moyens de mesure.*

A la salle polyvalente rue du Moulin, Morschwiller le bas : -

- Départ, arrivée
- Remise des dossards
- Douches et vestiaires

2. Organisation :

Elle est assurée par des bénévoles et les membres de l'association Les Rainettes de Morschwiller

3. Inscriptions :

Vous pouvez vous inscrire :

- SPORKRONO : www.sporkrono.fr jusqu'au jeudi 3 septembre 23h59 -
- Inscription sur place :
 - le samedi 5 septembre entre 15h00 et 17h00 à la salle polyvalente.
 - le dimanche 6 septembre entre 7h30 et 8h30 à la salle polyvalente.

Les inscriptions sur place seront majorées de 3€. Le paiement par carte bancaire est possible.

4. Tarifs inscriptions :

- 10 km : 13 €
- 19 km : 19 €

Votre participation ne sera validée que si vous présentez :

- Votre licence FFA, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass'Running en cours de validité le jour de la compétition,
- L'attestation et° PPS valide.

Sans présentation de ces documents, l'organisation ne pourra vous remettre votre dossard.

5. Retrait des dossards :

- Samedi 5 septembre de 15h00 à 17h00 à la salle polyvalente de Morschwiller le Bas
- Le jour de l'épreuve 6 septembre de 7h30 à 9h00 à la salle polyvalente de Morschwiller le Bas

6. Horaires départ :

- Pour le 19 km à 9h30
- Pour le 10 km à 10h00

7. Equipement recommandé :

Un équipement adéquat est conseillé pour des questions de sécurité.

Vous évoluerez en nature, sur un terrain accidenté comprenant des tronçons de prairie, prévoir une réserve d'eau.



8. Parcours :

Les deux parcours sont consultables sur le site des Rainettes www.les-rainettes.fr

Ils seront balisés à l'aide de rubalise et de panneaux signalétiques. Les Rainettes apportent un grand soin à rendre le parcours praticable et bien visible.

Elles ne pourront être tenues responsables d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs.

9. Ravitaillements en eau :

- Sur le 19 km : 3 ravitaillements
- Sur le 10 km : 2 ravitaillements
- A l'arrivée

10. Barrière horaire :

Les candidats sur le 19 km devront passer impérativement au point de séparation des courses (6Km) en moins de 50 minutes.

Au-delà de 50 minutes, ils seront redirigés sur le parcours du 10 Km.

En cas de redirection, le candidat ne pourra pas prétendre au remboursement partiel de son inscription.

11. Chronométrage :

La chronométrie de technologie SporKrono, est assurée par l'association Les Rainettes.

12. Affichage des résultats :

Tous les résultats seront consultables sur le site de SporKrono.

Aucun affichage de la liste des arrivées.

13. Récompenses :

Seuls les 3 premiers scratch Femmes et scratch Hommes seront récompensés, sur chacune des deux épreuves.

La remise des prix aura lieu à la salle polyvalente vers 11h30.

14. Mesures Covid :

Les conditions sanitaires seront celles du moment.

15. Secours :

Ils seront assurés par les secouristes de la Protection Civile 68 de Bartenheim.

16. Droit à l'image :

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

17. Assurances :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, qui renoncent à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages et de conséquences ultérieures qui surviendraient suite à la course. Toute validation d'inscription en ligne ou par mail vaut acceptation du règlement de la course et notamment déclaration de décharge de responsabilité. Chaque coureur est tenu de souscrire une assurance personnelle contre les accidents, auprès d'une compagnie de son choix.



18. Annulation et remboursement :

En cas d'annulation des courses pour raisons sanitaires imposées par la préfecture, l'inscription sera remboursée. Aucun remboursement ne sera effectué aux coureurs en cas d'annulation de leur propre fait, même pour des raisons médicales.

19. Autres prescriptions :

En m'inscrivant aux courses nature des Rainettes, j'accepte que mes données personnelles renseignées dans les formulaires d'inscriptions figurent dans la base de données des organisateurs et soient transmises à la presse pour parution des résultats après la course. L'association des Rainettes s'engage à ne pas vendre, louer ou céder ces données à une tierce personne. J'accepte que toutes les données me concernant soient utilisées par l'organisateur pour toute communication (site internet, compte Facebook, Flyer, Mailing ...). Vous pouvez vous y opposer en le signalant par mail à l'organisateur à l'adresse : [Désinscription](#)